

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Madame Nathalie Lemaire, mairesse suppléante et messieurs les conseillers, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Mme Ginette Bergeron, dir. gén. adjointe et sec.-trés.adjointe.

Sont absents : M. le Maire Yvon Laramée, M. le conseiller Maurice Séguin et M. Patrick McDonald.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Nathalie Lemaire, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2015-09-275

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 août 2015;
 - 2.2 Séance de consultation publique du règlement 2015-09 du 3 août 2015;
 - 2.3 Séance de consultation publique du règlement 2015-10 du 3 août 2015;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Subvention – aide à l’amélioration du réseau routier municipal – circonscription électorale d’Orford;
 - 4.2 Résolution de la MRC de Memphrémagog concernant le dossier cours d’eau / sous bassin versant du ruisseau de la Feuillade;
 - 4.3 Projet de règlement 14-15 modifiant le schéma d’aménagement révisé et ses amendements de la MRC de Memphrémagog;
 - 4.4 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2015-04;
 - 4.5 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2015-09;
 - 4.6 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2015-10;
 - 4.7 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2015-11;
 - 4.8 Document sur la nature des modifications du règlement 13-14 modifiant le schéma d’aménagement de la MRC de Memphrémagog;

4.9 Avis d'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 12-15 de la MRC de Memphrémagog;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Résolution mandant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal;
- 5.3 Achat d'un portable pour le service des loisirs;
- 5.4 Soutien à la Fête des Aînés organisée par le Club de l'Âge d'Or;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 août 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 août 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'août 2015;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 25 août 2015;
- 7.2 Ratification de l'ouverture des soumissions pour la construction d'un abri au parc Missisquoi;
- 7.3 Prolongation du délai d'exécution du contrat pour la construction d'un abri au parc Missisquoi;
- 7.4 Embauche d'un surveillant d'activités pour les activités de badminton;
- 7.5 Mandat pour l'animation d'ateliers artistiques variés;
- 7.6 Mandat pour les activités de loisirs;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Participation du directeur du service des incendies au colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);
- 8.3 Recommandations du comité de sécurité publique de la MRC de Memphrémagog concernant le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 17 août 2015;
- 9.2 Fermeture du chemin des Diligences;
- 9.3 Demande au Programme d'assistance financière à la voirie locale (PAFVL);
- 9.4 Abrogation de la résolution 2015-07-233;
- 9.5 Mandat de pavage de correction;
- 9.6 Résolution confirmant la fin des travaux sur les chemins de la Traverse et des Diligences et les rues de Normandie, des Pins et Missisquoi en regard de la subvention de 14 999 \$ accordée pour l'amélioration du réseau routier;
- 9.7 Ratification de l'ouverture des soumissions pour l'agrandissement de la caserne incendie et la réfection du garage municipal;
- 9.8 Autorisation pour l'affichage d'un poste de journalier régulier au service des travaux publics;
- 9.9 Résultat de l'appel d'offres pour la fourniture de ponceaux rectangulaires pour le chemin des Diligences et de la rue de Normandie;
- 9.10 Résultat de l'appel d'offres pour l'installation de ponceaux rectangulaires pour le chemin des Diligences et la rue de Normandie;
- 9.11 Creusage de fossés sur le chemin du Hibou;
- 9.12 Empierrement de fossés sur le chemin des Diligences;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 août 2015;
- 10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'août 2015;
- 10.3 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de mai et juin 2015;

- 10.4 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de juin 2015;
- 10.5 Dépôt du rapport annuel 2014 pour l'application du ROMAEU;
- 10.6 Demande à la MRC de Memphrémagog pour la récupération du verre;
- 10.7 Modification à l'attribution des subventions aux projets du Comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2015;
- 10.8 Autorisation de rendre accessible à la MRC de Memphrémagog les données inscrites au portail GMR de Recyc-Québec;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 14 juillet 2015;

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande de changement de fenêtres de dimensions supérieures à celles actuellement ainsi que le changement du revêtement de la résidence, au 52 chemin du Lac-d'Argent, lot 4 380 164;
- 13.2 Demande pour construire une remise de 2,4 x 3,6 mètres au 15 chemin du Hibou, lot 2 235 840;
- 13.3 Demande pour construire une remise de 3,6 x 3,0 mètre au 210, rue du Pré, lot 4 379 773;
- 13.4 Demande pour construire une résidence de 7,9 x 12,2 mètres, sur la rue de la Traverse, lot 4 380 016;
- 13.5 Demande pour construire une remise de 4,87 x 3,65 mètres au 4 rue Lambert, lot 4 380 440;
- 13.6 Demande pour l'agrandissement d'une résidence de 6,0 x 7,3 mètres, au 172 rue du Pré, lot 4 379 756;
- 13.7 Demande pour construire une remise de 2,7 x 2,4 mètres au 159 rue Martin, lot 2 237 227;
- 13.8 Demande pour la construction de 10 gîtes en forêt (zoobox) dans le développement *Le Vertendre*;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'août 2015;

15. Avis de motion

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2015-08 amendant le règlement de zonage 2012-08;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 3 août 2015;

RÉSOLUTION 2015-09-276

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été

distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance de consultation publique du règlement 2015-09 du 3 août 2015;

RÉSOLUTION 2015-09-277

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique du règlement 2015-09 tenue le 3 août 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance de consultation publique du règlement 2015-10 du 3 août 2015;

RÉSOLUTION 2015-09-278

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique du règlement 2015-10 tenue le 3 août 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal – circonscription électorale d'Orford;

Le conseil prend acte.

4.2 Résolution de la MRC de Memphrémagog concernant le dossier cours d'eau / sous bassin versant du ruisseau de la Feuillade;

Le conseil prend acte.

4.3 Projet de règlement 14-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé et ses amendements de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.4 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2015-04;

Le conseil prend acte.

4.5 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2015-09;

Le conseil prend acte.

4.6 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2015-10;

Le conseil prend acte.

4.7 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2015-11;

Le conseil prend acte.

4.8 Document sur la nature des modifications du règlement 13-14 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.9 Avis d'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 12-15 de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant les montants disponibles au Pacte rural, le dossier de la SQ et le film sur l'histoire du Parc du Mont-Orford.

5.2 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal;

RÉSOLUTION 2015-09-279

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

**il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Achat d'un portable pour le service des loisirs;

RÉSOLUTION 2015-09-280

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise l'achat d'un portable pour le service des loisirs, au montant maximal de 1 000 \$, préparation et taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Soutien à la Fête des Aînés organisée par le Club de l'Âge d'Or;

RÉSOLUTION 2015-09-281

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or désire inviter les aînés de la municipalité à un dîner, le 1^{er} octobre 2015, dans le cadre de la Semaine des Aînés;

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir pareille activité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil octroie une aide financière de 100 \$ au Club de l'Âge d'Or pour l'organisation de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 août 2015;

RÉSOLUTION 2015-09-282

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 août 2015 au montant de 328 455,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 août 2015;

RÉSOLUTION 2015-09-283

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 août 2015 et ce, pour un montant de 47 668,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'août 2015;

RÉSOLUTION 2015-09-284

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 août 2015, et ce, pour un montant de 60 960,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 25 août 2015;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité intermunicipal en loisirs fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 25 août 2015.

7.2 Ratification de l'ouverture des soumissions pour la construction d'un abri au parc Missisquoi;

RÉSOLUTION 2015-09-285

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour la construction d'un abri au parc Missisquoi;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission soit *Habitation Kyo inc.* au montant de 28 600 \$, *plus les taxes applicables*;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 26 août 2015;

ATTENDU l'analyse de la soumission par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et qu'elle a été trouvée conforme;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil adjuge le contrat à *Habitation Kyo inc.* pour la construction d'un abri au Parc Missisquoi, pour un montant de 28 600 \$ *plus les taxes applicables*;

QUE le financement de ce contrat soit à même le Fond pour fins de parcs et terrains de jeux (FFPTJ) et la subvention dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog;

QUE le conseil approuve et décrète que tous les documents utilisés par la municipalité pour cet appel d'offres et son addenda font foi de contrat, incluant la soumission produite par l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Prolongation du délai d'exécution du contrat pour la construction d'un abri au parc Missisquoi;

RÉSOLUTION 2015-09-286

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil modifie la date limite d'exécution des travaux au 28 octobre au lieu du 14 octobre 2015 pour la construction d'un abri au parc Missisquoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Embauche d'un surveillant pour les activités de badminton;

RÉSOLUTION 2015-09-287

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Antoine Dugas comme employé temporaire, à temps partiel, au poste de surveillant des activités de badminton dans le cadre des activités du comité intermunicipal de loisirs au taux du salaire minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Mandat pour l'animation d'ateliers artistiques variés;

RÉSOLUTION 2015-09-288

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil donne à **Les Productions Super Hiro**, le mandat d'animation d'ateliers artistiques variés, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 1 200 \$;

QUE ce mandat soit confié conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Mandat pour les activités de loisirs;

RÉSOLUTION 2015-09-289

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil donne à :

Mme Nicole Dumont, le mandat d'animation du cours de yoga du lundi, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 1 380 \$;

Mme Nicole Dumont, le mandat d'animation du cours de yoga du samedi, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 1 150 \$;

M. Marc-Antoine Boudreau, le mandat d'animation du cours d'arts martiaux mixtes pour enfants, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 540 \$;

M. Marc-Antoine Boudreau, le mandat d'animation du cours d'arts martiaux mixtes pour adultes, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 540 \$;

Mme Gérénarda Garcia, le mandat d'animation du cours d'espagnol, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 2 340 \$ pour les deux niveaux;

Mme Eun Jung Park, le mandat d'animation de la Chorale, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 1 200 \$;

Mme Stéphanie Brault, de Divya Yoga, le mandat d'animation du cours de yoga pour enfants, pour une durée de sept (7) semaines, au coût de 45 \$ par enfants;

QUE ces mandats soient confiés conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session;

QUE ces personnes, étant des personnes physiques qui exercent dans le cadre d'une activité municipale, soient incluses à titre d'assurées dans la police d'assurance de dommages de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le conseil prend acte.

8.2 Participation du directeur du service des incendies au colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);

RÉSOLUTION 2015-09-290

il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin

QUE le conseil autorise le directeur du service incendies à participer au colloque annuel de l'ATPIQ qui se déroulera les 24, 25 et 26 septembre 2015, à Rivière-du-Loup, au coût de 235 \$;

QUE les dépenses reliées à ce colloque soient remboursables selon la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Recommandations du comité de sécurité publique de la MRC de Memphrémagog concernant le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec;

RÉSOLUTION 2015-09-291

ATTENDU QUE lors de la séance du 1^{er} juin 2015, le conseil municipal d'Eastman a adopté la résolution 2015-06-192 à l'effet de surseoir aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec (SQ) jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE lors de la séance régulière de la MRC de Memphrémagog tenue le 19 août dernier, les représentantes de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont informé les membres du conseil de la MRC que le Secrétariat du Conseil du Trésor a autorisé la solution visant la location auprès de la MRC de Memphrémagog d'un nouveau poste de la SQ, à construire par la MRC et exploité par la SQI;

ATTENDU QU'après discussion avec les représentantes de la SQI, le conseil de la MRC a accepté le principe d'être le promoteur et de construire un poste abritant les effectifs du territoire de la MRC et le poste autoroutier de la SQ et qu'il a signifié son intérêt à entamer, sans délai, les négociations avec la SQI afin de convenir des conditions de réalisation;

ATTENDU QUE le processus prévu devrait conduire à la livraison d'un poste dans un horizon de 30 mois;

ATTENDU QUE ces éléments satisfont aux conditions de suspension des paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE récemment la municipalité a reçu un relevé de compte pour les services de la Sûreté du Québec avec un montant distinct pour des intérêts;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec ont toujours payé le montant total des factures alors que les services rendus étaient déficients dans la mesure où des milliers d'heures perdues en déplacement entre le territoire de la MRC et le poste situé à Sherbrooke ont privé les citoyens d'une présence policière à laquelle ils étaient en droit de s'attendre en raison des sommes payées;

ATTENDU QUE ces milliers d'heures perdues en déplacement représentent des centaines de milliers de dollars payés en trop pour une présence policière inadéquate;

ATTENDU QUE le conseil juge, dans ce contexte, déplacé et inconvenant de la part du ministère de la Sécurité publique de facturer des montants d'intérêts pour une facture associée à des services rendus dans le cadre d'une entente non respectée par le ministère de la Sécurité publique lui-même depuis 8 ans;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU,

D'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec figurant au relevé de compte sans le montant des intérêts qui y est ajouté;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, au directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Martin Prud'homme, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 17 août 2015;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 août 2015.

9.2 Fermeture du chemin des Diligences;

RÉSOLUTION 2015-09-292

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour la fourniture de ponceaux et leur remplacement s'avèrent plus élevées que le budget 2015 prévu à cet effet;

ATTENDU QUE la sécurité du public demeure la préoccupation principale de la municipalité;

ATTENDU le nouveau programme d'assistance financière à la voirie locale (PAFVL) du MAMOT;

ATTENDU QUE la fermeture du chemin des Diligences ne crée aucune enclave;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le conseil reporte les travaux de remplacement des ponceaux sur le chemin des Diligences pour les inscrire à une demande d'assistance financière;

QUE le conseil confirme que les sommes prévues au budget 2015 pour ces travaux soient transférées au budget 2016;

QUE le conseil autorise le chef d'équipe des travaux publics à procéder au retrait des ponceaux en assurant toutes les mesures de contrôle d'érosion des rives et de restriction d'apport de sédiments au lac d'Argent;

QUE le conseil décrète la fermeture du chemin des Diligences, entre le chemin du Lac-d'Argent et le camping Leroux jusqu'à nouvel ordre et qu'une signalisation adéquate soit installée;

QUE la municipalité indique au déneigeur de réduire le nombre de mètres correspondant à cette fermeture au contrat de déneigement des chemins pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Demande au Programme d'assistance financière à la voirie locale (PAFVL);

RÉSOLUTION 2015-09-293

ATTENDU les recommandations du comité des travaux publics à sa rencontre du 17 août 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à adresser une demande dans le cadre du PAFVL pour les travaux de réfection des ponceaux du chemin des Diligences et de la rue de Normandie et de réfection de la rue de Normandie;

QUE les services d'une firme extérieure soient utilisés au besoin pour compléter cette demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Abrogation de la résolution 2015-07-233;

RÉSOLUTION 2015-09-294

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics exprimée lors de la rencontre du 17 août 2015;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

QUE le conseil abroge la résolution 2015-07-233 relativement à l'aménagement sécuritaire pour piétons et cyclistes sur le chemin du Lac-d'Argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Mandat de pavage de correction;

RÉSOLUTION 2015-09-295

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues pour le pavage de correction sur l'ensemble du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette

QUE le conseil mandate *Asphalte des Cantons, division Sintra* à procéder au pavage de correction pour l'ensemble du territoire pour un montant de 12 084,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution confirmant la fin des travaux sur les chemins de la Traverse et des Diligences et les rues de Normandie, des Pins et Missisquoi en regard de la subvention de 14 999 \$ accordée pour l'amélioration du réseau routier;

RÉSOLUTION 2015-09-296

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 14 999 \$ pour des travaux sur les chemins de la Traverse et des Diligences et les rues de Normandie, des Pins et Missisquoi;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la Traverse et des Diligences et les rues de Normandie, des Pins et Missisquoi, pour un montant subventionné de 14 999 \$, conformément aux exigences du *Ministère des Transports*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Ratification de l'ouverture des soumissions pour l'agrandissement de la caserne incendie et la réfection du garage municipal;

RÉSOLUTION 2015-09-297

ATTENDU l'appel d'offres publié sur SÉ@O pour l'agrandissement de la caserne incendie et la réfection du garage municipal;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission soit :

ENTREPRISE	COÛTS	Tps	TvQ	TOTAL
Construction et rénovation Jérémie Houle	377 000,00 \$	18 850,00 \$	37 605,75 \$	433 455,75 \$
Construction Turco inc.	433 400,00 \$	21 670,00 \$	43 231,65 \$	498 301,65 \$
Construction R. Bélanger inc.	393 000,00 \$	19 650,00 \$	39 201,75 \$	451 851,75 \$
Construction Gératek Ltée	449 700,00 \$	22 485,00 \$	44 857,58 \$	517 042,58 \$
Construction Luc Archambault inc.	492 492,00 \$	24 624,60 \$	49 126,08 \$	566 242,68 \$

ATTENDU l'ouverture des soumissions, le 21 août 2015, en présence de l'architecte au dossier, de représentants de soumissionnaires et des représentants de la municipalité;

ATTENDU le résultat de l'analyse des soumissions par la firme Jubinville et associés et sa recommandation formulée dans sa lettre du 25 août 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil adjuge le contrat à *Construction et rénovation Jérémie Houle* pour l'agrandissement de la caserne incendie et la réfection du garage municipal pour le montant de 377 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Conseil approuve et décrète que tous les documents utilisés par la Municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres et ses addendas font foi du contrat de même que la soumission produite par l'entrepreneur;

QUE la somme excédentaire du coût prévu au budget 2015 soit prise à même le surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Autorisation pour l'affichage d'un poste de journalier régulier au service des travaux publics;

RÉSOLUTION 2015-09-298

ATTENDU la démission de M. Alex Dufresne-Morin effective à compter du 12 septembre 2015 au poste de journalier au service des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage d'un poste de journalier pour combler le poste vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résultat de l'appel d'offres pour la fourniture de ponceaux rectangulaires pour le chemin des Diligences et de la rue de Normandie;

RÉSOLUTION 2015-09-299

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de ponceaux rectangulaires pour le chemin des Diligences et la rue de Normandie;

ATTENDU QUE le résultat de cet appel d'offres démontre un coût au-dessus de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas prévu un budget de cette importance pour ces travaux en 2015;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du comité des travaux publics du 17 août 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil n'octroie pas le contrat ni à l'une ni à l'autre des entreprises ayant présenté une soumission;

QUE le conseil mette fin au présent processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résultat de l'appel d'offres pour l'installation de ponceaux rectangulaires pour le chemin des Diligences et la rue de Normandie;

RÉSOLUTION 2015-09-300

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'installation de ponceaux rectangulaires pour le chemin des Diligences et de la rue de Normandie;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 14 août dernier;

ATTENDU QUE le résultat de cet appel d'offres démontre un coût au-dessus de 100 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas prévu un budget de cette importance pour ces travaux en 2015;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du comité des travaux publics du 17 août 2015;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin

appuyé par le conseiller, Michel Fréchette

QUE le conseil n'octroie pas le contrat ni à l'une ni à l'autre des entreprises ayant présenté une soumission;

QUE le conseil mette fin au présent processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Creusage de fossés sur le chemin du Hibou;

RÉSOLUTION 2015-09-301

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise le creusage de fossés sur le chemin du Hibou, pour un montant maximal de 14 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Empierrement de fossés sur le chemin des Diligences;

RÉSOLUTION 2015-09-302

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise l'empierrement du fossé sud, entre le 890 et le 919 chemin des Diligences, sur une distance d'environ 400 mètres, avec de la pierre concassée de 300 mm – 500 mm, pour un montant maximal de 25 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 août 2015;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 août 2015.

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'août 2015;

Le conseil prend acte.

10.3 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de mai et juin 2015;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.4 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de juin 2015;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.5 Dépôt du rapport annuel 2014 pour l'application du ROMAEU;

Le conseil prend acte.

10.6 Demande à la MRC de Memphrémagog pour la récupération du verre;

RÉSOLUTION 2015-09-303

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif en environnement (CCE) suite à la rencontre du 20 août 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité demande à la MRC de Memphrémagog de rédiger une résolution pour encourager la récupération du verre dans une collecte distincte;

QUE ce modèle de résolution soit transmis à chacune des municipalités de la MRC de Memphrémagog pour adoption par elles et envoi au ministère de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Modification à l'attribution des subventions aux projets du Comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2015;

RÉSOLUTION 2015-09-304

ATTENDU la résolution 2015-05-179 attribuant les subventions aux projets du CCE pour l'année 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil modifie le montant de 4 500 \$ accordé pour un projet par l'Association des propriétaires du Lac Stukely, pour un montant de 5 052 \$;

QUE le solde à versé dans la réserve soit de 3 609 \$ au lieu de 4 061 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 Autorisation de rendre accessible à la MRC de Memphrémagog les données inscrites au portail GMR de Recyc-Québec;

RÉSOLUTION 2015-09-305

ATTENDU QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 21 janvier 2014;

ATTENDU QUE le PGMR intègre différents indicateurs de suivi pour mesurer l'attente des objectifs et que des rapports annuels ainsi qu'un bilan intérimaire doivent être réalisés;

ATTENDU QUE plusieurs données nécessaires à la réalisation de ces rapports sont déjà transmises par les municipalités à Recyc-Québec via le portail GMR afin de calculer la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables;

ATTENDU QUE Recyc-Québec ne peut transférer ces données à une tierce partie sans l'autorisation de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise Recyc-Québec à donner à la MRC de Memphrémagog l'accès aux données inscrites par la municipalité au portail GMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 14 juillet 2015;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande de changement de fenêtres de dimensions supérieures à celles actuellement ainsi que le changement du revêtement de la résidence, au 52 chemin du Lac-d'Argent, lot 4 380 164;

13.2 Demande pour construire une remise de 2,4 x 3,6 mètres au 15 chemin du Hibou, lot 2 235 840;

13.3 Demande pour construire une remise de 3,6 x 3,0 mètre au 210, rue du Pré, lot 4 379 773;

13.4 Demande pour construire une résidence de 7,9 x 12,2 mètres, sur la rue de la Traverse, lot 4 380 016;

13.5 Demande pour construire une remise de 4,87 x 3,65 mètres au 4 rue Lambert, lot 4 380 440;

13.6 Demande pour l'agrandissement d'une résidence de 6,0 x 7,3 mètres, au 172 rue du Pré, lot 4 379 756;

13.7 Demande pour construire une remise de 2,7 x 2,4 mètres au 159 rue Martin, lot 2 237 227;

RÉSOLUTION 2015-09-306

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 11 août 2015 (rés. 2015-41);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.8 Demande pour la construction de 10 gîtes en forêt (zoobox) dans le développement *Le Vertendre*;

RÉSOLUTION 2015-09-307

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 11 août 2015 (rés. 2015-42) dans la mesure du respect par le demandeur ou son ayant-droit de certaines modalités et conditions;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte chacune desdites demandes aux termes du règlement PIIA et donne suite favorablement aux requêtes du demandeur ou son ayant-droit, le cas échéant, sous réserve du respect intégral de chacune des modalités et conditions ci-après, sans quoi le conseil n'aurait pas consenti à souscrire la présente résolution :

- Que tous les fonds pour fins de parcs et terrains de jeux soient payés pour les 35 projets de gîtes en forêt dont le demandeur en est le promoteur;
- Que les allées de service au terme de ce projet soient réservées aux services et fermées avec une barrière et qu'elles fassent l'objet d'une description technique signée par un professionnel autorisé à cette fin;
- Que le stationnement principal du plan de développement global soit aménagé pour répondre aux besoins des 10 gîtes en forêt aux termes de la présente demande, étant entendu que toute entente de location de tout gîte en forêt ne pourra être conclue avec un locataire que si et seulement si cette condition essentielle est intégralement et préalablement réalisée;
- Qu'aucun accessoire récréatif ne soit attaché à tout gîte en forêt (tel que hamac ou autre), le conseil rappelant ici que la superficie maximale de tout gîte en forêt est de 50 m² incluant la superficie de la galerie;
- Que tout permis de construction conformément au Règlement, ne soit émis que si et seulement si chacune des modalités et conditions précitées sont préalablement et entièrement réalisées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'août 2015;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

Aucun

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2015-08 amendant le règlement de zonage 2012-08;

RÉSOLUTION 2015-09-308

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2015-08 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

- Mme Nathalie Lemaire fait la promotion d'Eastman en couleurs;
- Elle fait aussi mention que « Un livre, un village » se termine à la mi-octobre;
- Mme Lemaire explique que le Croque-livre est une boîte pour des livres, adressés aux enfants de 0 à 12 ans. Un appel est lancé pour y apporter des livres;
- Elle mentionne qu'il y a des travaux à la plage au camping du parc national du Mont-Orford tout l'automne et au printemps alors il n'y a pas de circulation vélo à partir d'aujourd'hui.

Mme Leveque indique qu'il y aurait lieu d'améliorer la signalisation concernant la fermeture du chemin des Diligences (coin 112 et George-Bonnallie) et suggère de déplacer les barrières pour rendre l'accès au cimetière.

M. Jacques Charpentier veut savoir où en est rendu le dossier d'empiètement sur la piste cyclable.

M. Andrzej Barwicz félicite la municipalité sur la façon dont sera réparé le ponceau du chemin des Diligences.

M. Robert Dupont, d'ARPELA, se demande pourquoi le dossier n'avance pas pour la digue / creusage d'un lac.

Mme Diane Trudel veut savoir à quelle date le ponceau du chemin des Diligences sera réparé et demande s'ils peuvent mettre une pancarte pour annoncer leur commerce.

M. Daniel Monette demande s'il y aura vraiment une subvention pour le ponceau du chemin des Diligences. Il considère que ça fait longtemps que ça aurait dû être réparé.

M. Gaston Lizotte demande si le point 9.2 est rattaché au point 9.9. Il demande si la municipalité peut retourner en soumission.

M. Jacques Morissette demande s'il y a un moyen de louer un ponceau temporaire. Il demande des explications sur l'étude de 2 500 \$ pour le lac d'Argent.

M. Martin Riou suggère de contacter le député pour la situation « urgente » du ponceau du chemin des Diligences. Il demande de réserver de l'argent au budget 2016 pour le transport collectif « taxi-bus », 1/2 à 1% = +/- 40 000 \$.

M. Barwicz informe ARPELA concernant l'article 22 de la loi sur l'environnement.

Mme Leveque veut savoir à quel endroit seront construits les gîtes en forêt et suggère de s'informer sur la dangerosité du lac.

Daniel Monette demande à nouveau s'il n'a vraiment rien à faire pour le ponceau du chemin des Diligences.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-09-309

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Ginette Bergeron, directrice générale adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron
Directrice générale adjointe

Nathalie Lemaire
Mairesse suppléante

Ginette Bergeron
DGA et sec.trés. adjointe